



CONTRAT DE SAILLIE SAISON 2026

ETALON

ULYSS MORINDA

VENDEUR

HARAS DE CIRCEE
4 Chemin des Cailloux
14670 Saint Pierre du Jonquet
0666711020

caroline@harasdecircee.com

N° SIRET 451 993 893 00036

CRÉDIT AGRICOLE DE NORMANDIE
IBAN FR76 1660 6000 3870 3627 3400 171 BIC
AGRIFRPP866

ACHETEUR

Nom :

Société :

Adresse :

Tel. :

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur souscrit un contrat de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

1ère Fraction : RESERVATION

- 0 € correspondant à l'acompte

2ème Fraction : SOLDE

- 1 055 € TTC (dont TVA 5,50 %) payable jument pleine au 01/10 avec garantie poulain vivant
- 1266 € TTC (dont TVA 5,50%) payable poulain vivant.

Frais d'envoi :

- Expédition de semence réfrigérée : **65 € HT par envoi** (+ **10€ HT** pour une livraison le samedi)
+ un chèque de caution de 234€

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument :

N° SIRE :

La jument sera inséminée dans le centre agréé :

Adresse

Nom de l'inséminateur :

Tel.

- L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur, par mail ou téléphone du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable
- Les frais de mise en place, pension, suivi gynécologique et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur qui contractera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement et de services de reproduction pour laquelle le vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de dommages survenant à la jument.
- La réservation de la carte sera effective au retour du contrat signé. Le signataire est redevable du solde de la saillie même en cas de vente de la jument. ; La DPS et la DN ne seront fournies que si aucunes factures n'est impayées auprès du vendeur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Fait à

L'acheteur, Porter à la main la mention « Lu et approuvé »

le

Le Vendeur